

portant nomination des membres de la Commission chargée de connaître les faits reprochés à MM. ADOMOU Gabriel et OGOUNDIRAN Ogoundélé respectivement Agent de Recouvrement et Comptable auxiliaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement et les Décrets modificatifs subséquents ;
- VU l'Ordonnance n° 74-46 du 14 Juin 1974 édictant les dispositions en vue de la répression disciplinaire des détournements commis par les agents de l'Etat et les employés des entreprises dans lesquelles l'Etat a une participation ;
- VU la lettre n° 371-C/MFPT/DP du 27 Septembre 1974 et les pièces y annexées ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions de l'Ordonnance n° 74-46 susvisée, il est créé une commission ad'hoc chargée de connaître les faits reprochés à M. ADOMOU Gabriel et à M. Ogoundélé OGOUNDIRAN respectivement Agent de Recouvrement et Comptable auxiliaire.

ARTICLE 2. - Ladite Commission est composée comme suit :

- | | |
|---|-------------|
| MM. 1/GBADAMASSI Moucharafou, Magistrat | : Président |
| 2/SOSSOUVI MENSAH Noël, Inspecteur des Affaires Administratives | : Membre |
| 3/ROKO Octave, Inspecteur des Finances | : Membre |
| 4/DOSSOU Paul, Inspecteur du Trésor | : Membre |

.../...

- 5/ GLELE TOSSA André, Administrateur Civil : Membre
6/ Mme ADJAVON Eléonore, Inspecteur du Trésor : Membre

ARTICLE 3.- Le Présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

FAIT A COTONOU, le 15 novembre 1974

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 MFPT 4 DGFP-DP 4

DGAJL-2 Intéressés 6 MJL 1 - SGG 4 - CNR 1 - Membres de la Commission
ad'hoc 6 - IAA-IGF-Trésor 3 - JORD 1. O.C.D.N. 2